

PLAN STRATÉGIQUE | 2010-2014



MISSION DU BARREAU DU QUÉBEC

Afin d'assurer la protection du public, le Barreau du Québec maximise les liens de confiance entre les avocats et les avocates, le public et l'État. Pour ce faire, le Barreau surveille l'exercice de la profession, fait la promotion de la primauté du droit, valorise la profession et soutient les membres dans l'exercice du droit.

Le plan stratégique a été adopté par le Conseil général à la séance du 17 juin 2010.

Le genre masculin est utilisé par souci d'allègement du texte. On doit l'interpréter dans son sens générique, à moins d'indication contraire.

MOT DU BÂTONNIER

*« L'avenir m'intéresse beaucoup, c'est d'ailleurs là que
j'ai l'intention d'y passer mes prochaines années »,*

disait l'académicien D'Ormesson.

Je vous présente avec honneur et enthousiasme le plan stratégique 2010-2014 du Barreau du Québec. Fruit de nombreuses consultations avec les membres et d'un travail soutenu de la part de notre comité de planification stratégique, ce document fondamental propose avec audace mais réalisme notre vision, notre mission, nos valeurs, nos enjeux, nos orientations, nos stratégies et finalement nos cibles à atteindre d'ici 2014. Tout en contribuant à améliorer notre leadership et notre cohérence institutionnelle, il doit guider nos décisions et actions communes pour optimiser notre rôle dans la société et vis-à-vis du public.

Je souhaite que tous les membres du Barreau, les gestionnaires, le personnel et tous ceux qui soutiennent son action adhèrent à ce plan et soient mobilisés le plus possible afin d'adopter les changements nécessaires à l'atteinte des cibles exprimées.

Cordialement,

Le bâtonnier du Québec,



Gilles Ouimet



I INTRODUCTION

La période 2006-2010 a été significative pour le Barreau. Un nouveau positionnement axé sur la prévention, un énoncé de mission renouvelé, un modèle de gestion caractérisé par l'action et l'amélioration des façons de faire sont tous des résultats du plan stratégique adopté en 2006.

Le plan 2010-2014 conserve une orientation générale liée à la prévention, toutefois il comporte aussi de nouvelles orientations spécifiques visant à valoriser l'Ordre et la profession, le tout dans le but d'aider le Barreau à mieux remplir sa mission et à réaliser sa vision.

II MISSION, VISION ET VALEURS

MISSION

*Afin d'assurer la protection du public, le Barreau du Québec **maximise les liens de confiance** entre les avocats et les avocates, le public et l'État. Pour ce faire, le Barreau surveille l'exercice de la profession, fait la promotion de la primauté du droit, valorise la profession et soutient les membres dans l'exercice du droit.*

VISION

Exceller dans l'approche préventive et être l'Ordre professionnel en qui les citoyens ont le plus confiance.

VALEURS

- **Les compétences et habiletés** des membres et du personnel;
- **L'écoute active** du public, du client et des membres;
- **L'échange d'informations et la transparence**;
- **L'esprit d'équipe** dans l'exercice des rôles et responsabilités;
- **La cohérence institutionnelle** entre les décisions et l'action;
- **La responsabilité** dans l'exercice des pouvoirs et l'évaluation des résultats.

III ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

ORIENTATION GÉNÉRALE : ACCENTUER NOS ACTIONS PRÉVENTIVES

Le Barreau du Québec doit poursuivre les efforts entrepris depuis 2006 en maintenant la prévention comme axe fondamental d'orientation générale. Cet axe doit désormais s'enrichir des éléments de valorisation du Barreau et de la profession. Ces éléments constituent également les éléments de base à optimiser pour soutenir la vision énoncée.

ENJEU 1 | UNE PLUS GRANDE PROXIMITÉ AVEC LES CITOYENS

L'environnement externe se modifie significativement par l'expression de plus en plus forte des attentes et exigences des citoyens. Les intérêts et cultures en place, les rôles des intervenants et leurs façons de transiger et la manière dont le Barreau réalise sa mission se modifient constamment. La connaissance des besoins et l'adaptation des services aux caractéristiques de la clientèle sont un enjeu fondamental.

ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES :

- 1.1 Accentuer les activités de prévention, principalement en matière d'inspection et de formation.
- 1.2 Être proactif en communiquant et en intervenant davantage dans l'intérêt du public.
- 1.3 Optimiser la qualité des services rendus aux citoyens (délais, efficacité, coûts) et aux membres.

ÉNONCÉS D'APPLICATION SOUS-JACENTS AUX ORIENTATIONS :

1. Le Barreau doit accentuer ses activités en matière de prévention, principalement dans le cadre de son rôle de surveillance, de contrôle et d'amélioration de l'exercice de la profession.
2. Le Barreau doit être proactif lorsqu'il y a apparence de non-respect des règles déontologiques tout comme le non-respect de la primauté du droit.
3. Le Barreau accroît sa crédibilité, sa performance et celle des membres en ayant de meilleures connaissances sur les besoins et opinions du public et de sa clientèle. À cet effet, il favorise une évaluation systématique des taux de satisfaction de ces groupes cibles.
4. Le Barreau doit cibler les grands enjeux de la société et davantage intervenir dans l'intérêt public.

Stratégie : Accroître les investissements et les activités d'inspection/formation permettant de prévenir les risques probants majeurs, d'informer, d'aviser et de guider les actions des avocats, des citoyens et de l'État, de cibler par divers outils les comportements et situations à risque dans l'exercice de la profession; prévenir les atteintes aux droits fondamentaux dans la défense de la primauté du droit par une stratégie proactive de communication auprès du public, de l'État et des membres.

ENJEU 2 | LA VALORISATION DE LA PROFESSION ET DE LA JUSTICE

Le Barreau, la pratique du droit et la justice doivent être valorisés face au public et aux membres. D'une part, le Barreau doit accroître sa crédibilité, et d'autre part les compétences des membres et la profession doivent être valorisées. Sous le leadership du Barreau, les meilleures procédures et pratiques professionnelles doivent être encouragées afin de contribuer efficacement à réduire les perceptions négatives, obstacles inutiles ou difficultés ayant comme effet de réduire l'accès à la justice.

ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES :

- 2.1 Valoriser la mission et le rôle du Barreau du Québec principalement auprès du public.
- 2.2 Valoriser les compétences relationnelles des membres et les meilleures pratiques.
- 2.3 Favoriser l'accès à la justice.
- 2.4 Valoriser la promotion de la primauté du droit.

ÉNONCÉS D'APPLICATION SOUS-JACENTS AUX ORIENTATIONS :

1. Le Barreau doit d'abord valoriser ses activités de protection du public et de prévention et ensuite valoriser ses membres et la profession.
2. La valorisation de la profession se fait d'abord en fonction des compétences des personnes (savoir, savoir-faire, savoir-être) qui l'exercent.
3. Le Barreau doit, dans ses relations avec l'État, préserver son indépendance tout en accroissant son leadership d'opinion, et ce, d'abord dans l'intérêt du public.
4. Le Barreau doit favoriser le rôle d'expert-conseil auprès de ses membres.
5. Pour valoriser l'accès à la justice, le Barreau doit promouvoir auprès des membres l'utilisation de meilleures pratiques visant l'équilibre entre les véritables enjeux de la cause, les moyens entrepris et les coûts d'un mandat.
6. Le Barreau doit tenir compte de la diversité culturelle présente dans la société.
7. Le Barreau doit favoriser le sentiment d'appartenance de ses membres.

Stratégie : Démontrer simultanément par la promotion et la communication le rôle et la crédibilité du Barreau tout en valorisant les compétences offertes par les membres; s'appuyer sur cette valorisation pour faire reconnaître la juste contribution de l'Ordre et de la profession; promouvoir et favoriser toute démarche permettant d'accroître l'accès à la justice; proposer en formation continue l'amélioration des compétences relationnelles, notamment l'exercice du rôle d'expert-conseil.

ENJEU 3 | LA VALORISATION DE L'ORGANISATION

Le Barreau du Québec est une organisation composée de gens compétents dans leur domaine où le sentiment d'appartenance et l'engagement sont présents; le fonctionnement du Barreau se caractérise comme étant efficace, stable, organisé par spécialité et géré avec un souci de maintenir de bonnes relations. Mieux développés, les systèmes et pratiques internes du Barreau sont davantage intégrés les uns avec les autres. Toutefois, la mesure de la performance, l'échange de l'information pertinente et l'adhésion du personnel à la vision globale ne sont pas suffisamment réalisés et communiqués. Ainsi, la cohérence institutionnelle, la performance organisationnelle et la mobilisation ne sont pas optimales, et les efforts pour réussir les changements nécessaires sont à l'occasion trop élevés ou dispersés.

ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES :

- 3.1 Favoriser la cohérence des décisions et actions en optimisant l'accès et l'échange de l'information pertinente.
- 3.2 Favoriser le développement des compétences et des talents en ressources humaines.
- 3.3 Optimiser la qualité des services rendus aux membres.

ÉNONCÉS D'APPLICATION SOUS-JACENTS AUX ORIENTATIONS :

1. Le Barreau doit, à l'égard des projets soumis par les administrateurs et directeurs, favoriser une prise de décision cohérente qui tienne compte de l'état des activités et des travaux en cours, de la disponibilité des ressources requises. À cet effet, l'échange de l'information constitue une orientation essentielle.
2. Le Barreau priorise l'échange d'informations pour assurer la cohérence institutionnelle dans l'action et la prise de décision.
3. A) Le Barreau doit favoriser l'usage des technologies en matière de diffusion d'information auprès du public et d'interaction ou de diffusion de l'information auprès de ses membres.
B) L'interaction dans la prestation de services au public doit être réalisée en favorisant les relations humaines plutôt que la technologie.
4. Le Barreau doit mobiliser son personnel par l'optimisation des compétences et des talents disponibles, la communication efficace et l'écoute active.
5. L'administration et la gestion des divers services internes du Barreau doivent être exécutées dans un modèle responsabilisant, rigoureux, structuré et documenté qui laisse place à l'initiative, à la créativité et à l'adaptation continue.

Stratégie : Développer et mettre en œuvre, pour tous les secteurs du Barreau, un système intégré de gestion de l'information et d'optimisation des principaux processus d'échange entre les différentes instances et directions du Barreau; cet axe comporte également la mise en place de cadres de gestion précis incluant des modes spécifiques d'organisation du travail; produire un tableau de bord dont les indicateurs critiques permettent d'évaluer les résultats obtenus en fonction d'objectifs concrets à atteindre.

IV CIBLES DE RÉSULTATS

1. Le Barreau du Québec est l'Ordre professionnel offrant la meilleure performance et la meilleure qualité dans ses services aux citoyens.
2. Pour le public, la profession d'avocat est une profession parmi les plus crédibles et les plus consultées.
3. Le leadership d'opinion du Barreau du Québec est déterminant pour l'État et la défense de la primauté du droit.
4. L'accès à la justice s'est significativement amélioré.
5. Le Barreau du Québec est reconnu pour sa capacité à mobiliser son personnel et à en assurer le perfectionnement.

SCHÉMA SYNTHÈSE DU PLAN STRATÉGIQUE 2010-2014

MISSION	<i>Afin d'assurer la protection du public, le Barreau du Québec maximise les liens de confiance entre les avocats et les avocates, le public et l'État. Pour ce faire, le Barreau surveille l'exercice de la profession, fait la promotion de la primauté du droit, valorise la profession et soutient les membres dans l'exercice du droit.</i>
VISION	<i>Exceller dans l'approche préventive et être l'Ordre professionnel en qui les citoyens ont le plus confiance.</i>
VALEURS	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les compétences et habiletés des membres et du personnel; 2. L'écoute active du public, du client et des membres; 3. L'échange d'informations et la transparence; 4. L'esprit d'équipe dans l'exercice des rôles et responsabilités; 5. La cohérence institutionnelle entre les décisions et l'action; 6. La responsabilité dans l'exercice des pouvoirs et l'évaluation des résultats.

ENJEUX ET ORIENTATIONS

ENJEUX ET ORIENTATIONS	
ENJEU 1 Une plus grande proximité avec les citoyens	ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES AUX ENJEUX IDENTIFIÉS <ol style="list-style-type: none"> 1. Accentuer les activités de prévention. 2. Être proactif et davantage communiquer et intervenir dans l'intérêt du public. 3. Optimiser la qualité des services rendus aux citoyens (délais, efficacité, coûts) et aux membres. 4. Valoriser la mission et le rôle du Barreau du Québec principalement auprès du public. 5. Valoriser les compétences relationnelles des membres et les meilleures pratiques. 6. Favoriser l'accès à la justice. 7. Valoriser la promotion de la primauté du droit. 8. Favoriser la cohérence des décisions et actions en optimisant l'accès et l'échange de l'information pertinente. 9. Favoriser le développement des compétences et talents de ressources humaines. 10. Optimiser la qualité des services rendus aux membres.
ENJEU 2 La valorisation de la profession et de la justice	
ENJEU 3 La valorisation de l'organisation	

CIBLES DE RÉSULTATS

1. Le Barreau du Québec est l'Ordre professionnel offrant la meilleure performance et la meilleure qualité dans ses services aux citoyens.
2. La profession d'avocat est une profession parmi les plus crédibles et les plus consultées.
3. Le leadership d'opinion du Barreau du Québec est déterminant pour l'État et la défense de la primauté du droit.
4. L'accès à la justice s'est significativement amélioré.
5. Le Barreau du Québec est reconnu pour sa capacité à mobiliser son personnel et à en assurer le perfectionnement.



Le Comité de planification stratégique

- M^e Jean-Claude Dubé, président
- M^e Éric Beaudesne
- M. Louis-Marie Bissonnette, représentant du public
- M^e Suzanne Gagné
- M^e Jacques Houle, directeur général
- M^e Nathalie Madore
- M^e Gilles Ouimet, bâtonnier
- M. Claude Soucy, directeur, Ressources humaines et stratégies
- M^e Lise Tremblay, directrice, Formation continue

MAISON DU BARREAU

445, boulevard Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2Y 3T8

T 514 954-3400

Sans frais 1 800 361-8495

information@barreau.qc.ca

www.barreau.qc.ca

Édité par le Service des communications
Décembre 2010

Barreau
du Québec

